



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pérou

Question écrite n° 58057

Texte de la question

M. Jean Proriol attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des dirigeants indigènes péruviens, et notamment sur celle d'un opposant actuellement sous mandat d'arrêt et hospitalisé, dont l'état de santé est très préoccupant. Il semble que son engagement, pour l'amélioration des conditions de vie et la défense des droits fondamentaux des populations amazoniennes, motive les persécutions policières qu'a relevées envers lui l'organisme Secours catholique Caritas-France. Il lui demande, en conséquence, quelles actions il envisage de mener auprès du gouvernement péruvien afin de faire cesser les violences policières, politiques et judiciaires envers les dirigeants indigènes et afin d'encourager leur participation aux tables de négociation et de dialogue que ce gouvernement propose d'ouvrir.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et européennes suit de façon très attentive l'évolution de la situation en Amazonie péruvienne. Dans le cadre de ses nombreux échanges tant avec les autorités péruviennes qu'avec les principales organisations de défense des droits de l'homme au Pérou, l'ambassade de France à Lima prête une attention toute particulière au sort de M. Santiago Manuin Valera. Très grièvement blessé lors des affrontements qui ont opposé, les 5 et 6 juin derniers à Bagua, forces de l'ordre et populations indiennes, ce dirigeant Aguaruna a bénéficié de soins médicaux. Selon les informations recueillies par l'ambassade de France à Lima, son état de santé ne semble plus inspirer d'inquiétudes. La France souhaite que la justice péruvienne puisse faire toute la lumière sur les événements de Bagua. Elle soutient la création d'une commission d'enquête indépendante destinée à examiner les faits et à consolider le processus de dialogue, conformément aux recommandations du rapporteur spécial des Nations unies pour les peuples indigènes, M. James Anaya. Dans le même temps, l'Union européenne a proposé aux pays andins d'actualiser l'accord de dialogue politique et de coopération de 2003, qui fait des droits de l'homme un élément essentiel pour nos relations. Dans le cadre du dialogue régulier entretenu avec les autorités péruviennes, l'Union européenne suit par conséquent de près les évolutions de la situation au Pérou. Plus largement, l'ambassade de France à Lima entretient un dialogue permanent avec les autorités locales, sur la question des droits de l'homme. Une attention particulière est naturellement accordée au nécessaire respect des libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression et le droit de manifestation. Des contacts réguliers sont également maintenus avec les ONG de défense des droits de l'homme afin de soutenir leurs efforts dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58057

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8422

Réponse publiée le : 20 octobre 2009, page 9898